

CONFÉRENCE PRÉPARATOIRE – A/O 2021-01

Électricité produite à partir de sources renouvelables

27 JANVIER 2022



A/O 2021-01

Avant de commencer...



Ce document est mis à la disposition des intéressés à soumissionner dans le seul but de faciliter leur préparation pour le dépôt d'éventuelles soumissions.

Les informations qu'il contient sont fournies à titre indicatif seulement et sont sujettes à changement.

En cas de différence entre l'information contenue dans cette présentation et celle contenue dans la plus récente version du document d'appel d'offres A/O 2021-01, incluant les addendas, cette dernière documentation prévaut.

Documents accessibles ici:

<https://www.hydroquebec.com/achats-electricite-quebec/appels-propositions/>

A/O 2021-01

Plan de la présentation

Accueil et mot de bienvenue | 10 minutes

Présentation | 45 minutes

- Contexte
- Rôle des intervenants
- Besoins et exigences (Chapitre 1)
- Processus de sélection (Chapitre 2)
- Instructions aux soumissionnaires (Chapitre 3)

Pause | 15 minutes

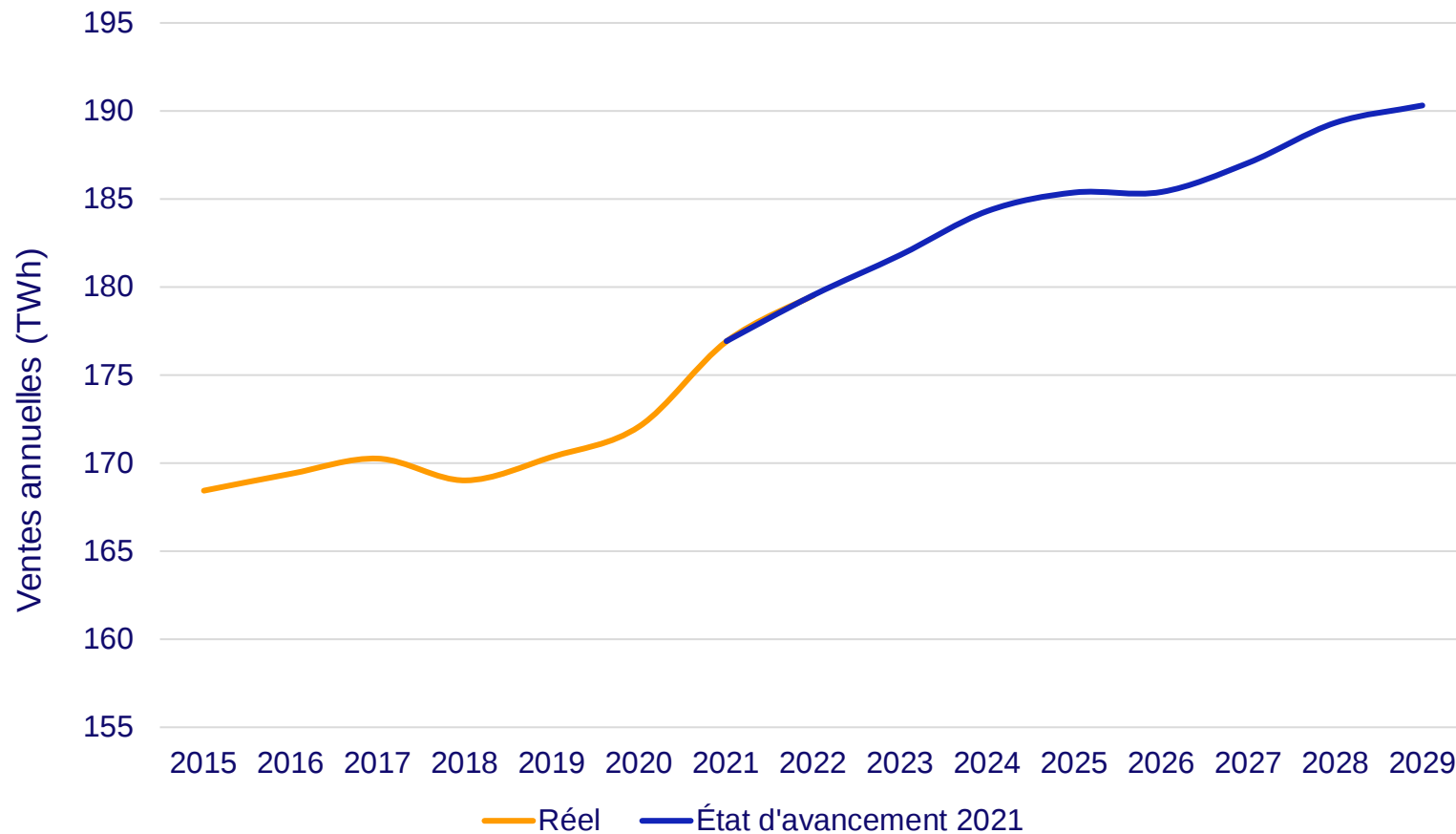
Période de questions | 75 minutes

A/O 2021-01

Mot de bienvenue

Bonjour!

Horizon 2029



Croissance 2019-2029

+ 20 TWh

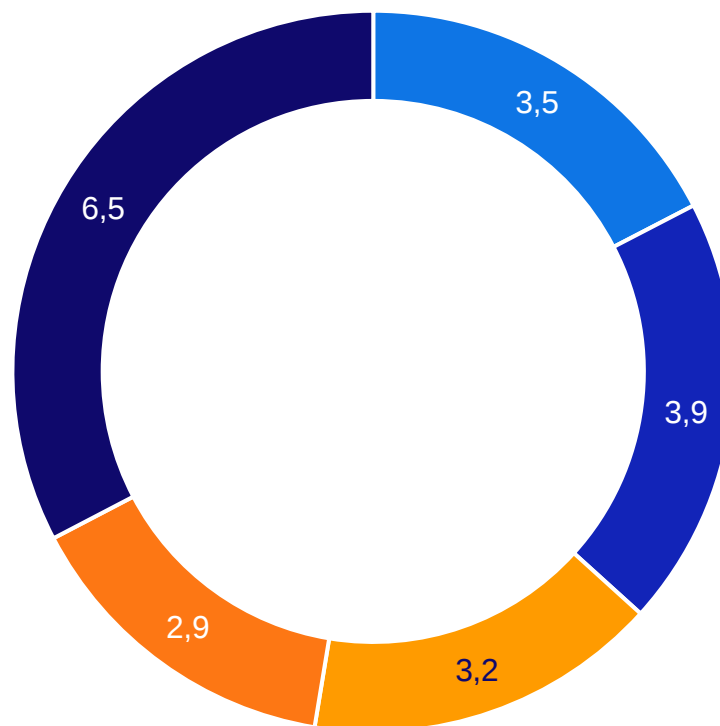
+ 3 700 MW

Consommation réelle 2020 et
2021 soutenue

Malgré le contexte COVID,
la consommation réelle en 2021
revient au niveau de la prévision
faite avant la crise sanitaire

Croissance 2019-2029 (+20 TWh)

- Résidentiel et Commercial - croissance naturelle*
- Électrification des transports
- Conversions bâtiments
- Croissance industrielle*
- Secteurs émergents**



* Incluant les mesures en efficacité énergétique (8,2 TWh)

** Centres de données, Hydrogène, Serres, Chaînes de blocs

**Croissance positive dans tous les secteurs.
L'électrification du Québec et les secteurs émergents
génèrent la majorité de la croissance.**

Résidentiel et Commercial – croissance naturelle:

- Perspective économique plus favorable (PIB +2,6%)
- Pénétration importante de la climatisation résidentielle

Électrification des transports:

- Hausse du nombre de véhicules électriques
- Phase additionnelle du REM (REM2)

Conversions bâtiments :

- Biénergie gaz-électricité (conversion ajustée)

Industriel :

- Perspective économique plus favorable
- Hausse des secteurs de l'aluminium, des mines et de la filière batteries

Secteurs émergents :

- Croissance accrue dans le secteur de l'hydrogène compensée par une baisse de la consommation des centres de données (consommation ajustée en lien avec leur contexte d'affaires)

Lancement des appels d'offres



- Lancement par le Distributeur de la [Consultation du secteur de la production d'électricité au Québec](#) le 17 juin 2020.
- Adoption par le gouvernement du Québec du **décret no 1440-2021** le 17 novembre 2021 édictant le [Règlement sur un bloc de 300 MW d'énergie éolienne](#)
- Adoption par le gouvernement du Québec du **décret no 1441-2021** le 17 novembre 2021 édictant le [Règlement sur un bloc de 480 mégawatts d'énergie renouvelable](#)
- Lancement par Hydro-Québec de **deux appels d'offres** le 13 décembre 2021, un de **480 MW toutes sources** d'énergie renouvelables et un autre de **300 MW** de puissance installée **d'éolien**.
- Émission de la **décision D-2021-173**, de la Régie de l'énergie (la « Régie ») rendue le 23 décembre 2021, rectifiée par la **décision D-2021-173R** le 17 janvier 2022, concernant la [Demande d'approbation des grilles de pondération des critères d'évaluation des soumissions pour les appels d'offres de 480 MW d'énergie renouvelable \(A/O 2021-01\) et de 300 MW d'énergie éolienne \(A/O 2021-02\) et d'une clause de renouvellement aux contrats](#)

A/O 2021-01

Rôle des intervenants

Principaux intervenants dans les appels d'offres

- Régie de l'énergie
- Représentant officiel
- Hydro-Québec TransÉnergie et équipement (*Transporteur*)
- Hydro-Québec Distribution, approvisionnement et services partagés (*Distributeur*)

RÔLE DES INTERVENANTS

- Surveiller l'application de la Procédure d'appel d'offres et d'octroi pour les achats d'électricité (la « Procédure ») ainsi que du Code d'éthique sur la gestion des appels d'offres, tous deux approuvés par la Régie de l'énergie
- Approuver la grille de pondération des critères d'évaluation pour l'appel d'offres en cours (D-2021-173; 23 décembre 2021)
- Approuver les contrats d'approvisionnement en électricité issus de l'appel d'offres



RÔLE DES INTERVENANTS

RCGT a été mandatée à titre de représentant officiel afin d'assurer la transparence du processus d'appel d'offres et d'octroi pour les achats d'électricité.

RCGT assume le rôle d'intermédiaire dans les communications entre Hydro-Québec et les soumissionnaires, et s'assure que la [procédure d'appel d'offres et d'octroi](#) est suivie conformément aux prescriptions de la Loi sur la régie de l'énergie.

Dans ce contexte, **les principaux rôles du représentant officiel sont les suivants :**

- Transmettre des avis et commentaires quant au contenu de divers documents émis par Hydro-Québec;
- Jouer un rôle d'intermédiaire dans les communications écrites et téléphoniques entre Hydro-Québec et les soumissionnaires et lors de la tenue des conférences préparatoires;
- Assister aux rencontres et aux conférences téléphoniques entre Hydro-Québec et les soumissionnaires;
- Valider l'application de la procédure.

Il est à noter qu'Hydro-Québec et RCGT ont élaboré un guide détaillé des procédures internes de fonctionnement respectant l'application de la procédure d'appel d'offres et d'octroi. Ce guide permet d'assurer des communications rapides et efficaces entre Hydro-Québec, les soumissionnaires et RCGT.



**Raymond Chabot
Grant Thornton**

Représentant officiel

RÔLE DES INTERVENANTS

- Spécifier les exigences techniques de raccordement au réseau intégré
- Réaliser les études exploratoires et l'analyse des offres / combinaisons d'offres visant le raccordement des infrastructures de production d'électricité au réseau intégré d'Hydro-Québec
- Évaluer les coûts de transport
- Gérer les conventions d'avant-projet et les ententes de raccordement avec chacun des soumissionnaires retenus
- Réaliser les travaux de raccordement en coordination avec le soumissionnaire tout en suivant les exigences techniques applicables



TransÉnergie et Équipement

RÔLE DES INTERVENANTS

- Assurer en tout temps la disponibilité et la fiabilité de l'énergie pour répondre à la demande de la clientèle québécoise en :
 - Établissant des prévisions sur la demande en électricité au Québec
 - Préparant les plans d'approvisionnement en électricité
 - Procédant aux appels d'offres de court et de long termes
 - Appel d'offres A/O 2021-01 – 480 MW renouvelable
 - Appel d'offres A/O 2021-02 – 300 MW éolien
 - Gérant les contrats d'approvisionnement en électricité qui découlent de ces appels d'offres



**Distribution,
approvisionnement
et services partagés**

A/O 2021-01

Besoins et exigences (Chapitre 1)

- Principales caractéristiques de l'appel d'offres
 - Produits recherchés et quantités
 - Admissibilité et origine de la production
 - Formules de prix admissibles
 - Garanties financières
 - Maturité technologique
 - Raccordement au réseau d'Hydro-Québec
 - Attributs environnementaux

BESOINS ET EXIGENCES

Le décret gouvernemental **no 1441-2021** ainsi que le *Règlement sur un bloc de 480 MW d'énergie renouvelable* qui en découle précisent les éléments suivants :

- L'appel d'offres doit porter sur un bloc de 480 MW de puissance et son énergie **renouvelable** associée

Selon la décision de la Régie de l'énergie D-2004-212, le caractère renouvelable est défini comme :

L'électricité produite à partir des sources d'énergie renouvelable telles que l'énergie éolienne, solaire, géothermique, houlomotrice, marémotrice, hydroélectrique, la biomasse et le biogaz sont, considérées comme renouvelables. Sont exclus de cette liste, l'énergie nucléaire, les incinérateurs à déchets urbains et les centrales de production virtuelles.

Par ailleurs, les filières thermiques qui utilisent au moins 75 % de combustible renouvelable seront considérées comme renouvelables pour les fins de l'Appel d'offres.



**Produit recherché
et quantités**

- Le Distributeur vise un approvisionnement procurant:
 - 480 MW de contribution en puissance à la pointe
 - Une contribution annuelle en énergie de 4,2 TWh
- Profils de livraisons acceptés:
 - Des livraisons en base
 - Des livraisons cyclables
 - Des livraisons provenant de sources variables
- L'ensemble du bloc d'électricité doit être raccordé au réseau intégré d'Hydro-Québec avant le 1^{er} décembre 2026
- La part de production variable du bloc visé doit être assortie d'un service d'équilibrage et de puissance complémentaire

**Produit recherché et
quantités**

BESOINS ET EXIGENCES

- Les installations de production d'électricité (« IPE ») doivent être **situées au Québec**
- La production d'une IPE de source renouvelable située à **l'extérieur du Québec** est également admissible sous conditions
- L'électricité produite par les IPE peut provenir d'une **nouvelle installation ou d'une installation existante** dans la mesure où la puissance et l'énergie associée de cette installation n'est pas déjà engagée envers des tiers.
- Dans le cas où une IPE utilise simultanément des combustibles de sources renouvelables et de sources fossiles, **seule la fraction de l'électricité produite à partir de sources renouvelables sera vendue au Distributeur.**

**Admissibilité et
origine de la
production**

Sont admissibles, les IPE :

- De source **renouvelable**
- Constituées d'une **installation unique dotée d'un point de raccordement** où les livraisons d'électricité peuvent être mesurées;
- Constituées d'un **portefeuille d'installations doté d'un ou plusieurs points de raccordement** ou situées derrière une interconnexion où les livraisons d'électricité peuvent être mesurées;
- Constituées d'un **système de production dont les livraisons d'électricité ne sont pas associées à des installations de production spécifiques** et qui bénéficie d'une marge de puissance et d'énergie associée disponible suffisante pour respecter les engagements du soumissionnaire.

**Admissibilité
et origine de
la production
(suite)**

Ne sont pas admissibles, les IPE :

- De source **non-renouvelable**
- **Qui font l'objet d'un contrat d'approvisionnement en électricité avec le Distributeur ou une partie autre**, à moins que l'échéance de ce contrat ait lieu au plus tard le 30 novembre 2026.
- Pour lesquelles une **entente de raccordement** avec le Transporteur est **signée après le 13 décembre 2021**.
- Pour lesquelles une **demande de raccordement au réseau** est **déposée au Transporteur après le 13 décembre 2021** (demande d'étude exploratoire permise) **ou** qui ont déjà une telle **demande active dans la séquence des études d'impact sur OASIS**, **à moins que le soumissionnaire ne renonce à la priorité** qui lui est accordée auprès du Transporteur et ce, **au plus tard le 13 mars 2022**.

**Admissibilité
et origine de
la production
(suite)**

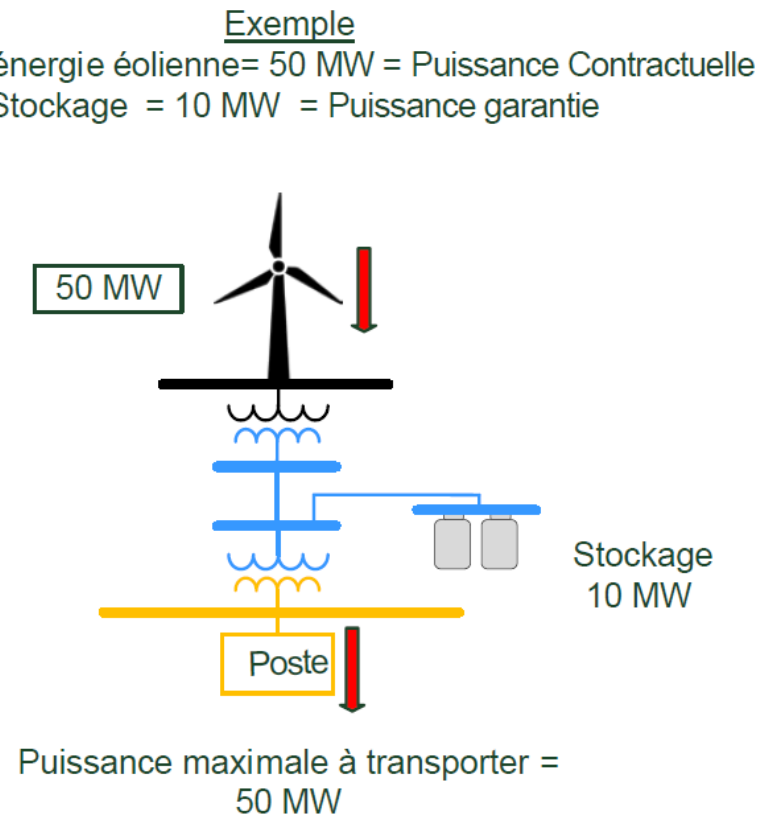
La formule de prix proposée par le soumissionnaire :

- Doit comporter une **composante pour l'énergie** (\$/MWh) et peut avoir une **composante pour la puissance** (\$/kW-an).
 - La composante pour la puissance doit être associée à une garantie de puissance et doit être nulle en l'absence d'une telle garantie de puissance.
 - Pour les soumissions provenant de sources variables, la composante pour la puissance peut seulement être associée à la puissance garantie par un système de stockage d'énergie.
 - Chaque composante peut être indexée annuellement en totalité ou en partie (Annexe 5).
 - Pour chaque composante de la formule de prix, le prix de départ doit être exprimé en dollars canadiens au 2 janvier 2022.
- Doit exclure toute prime ou subvention qui serait offerte par les instances gouvernementales.
- Doit inclure la taxe sur les services publics.

**Formule de prix
admissible**

Option : Puissance garantie par le système de stockage d'énergie pour les sources variables

- Système de stockage d'énergie par batteries
- Puissance garantie fixe
- Minimum de 100 heures en période hivernale pour un bloc minimum de 3 h consécutives / jour en pointe matin et/ou soir
- Puissance garantie considérée pour évaluation du coût d'électricité
- Puissance livrée par le parc éolien et le système de stockage d'énergie ne doivent pas excéder la puissance maximale à transporter



**Formule de prix
admissible
(suite)**

BESOINS ET EXIGENCES

Préalablement à l'octroi du contrat, le Distributeur exige des soumissionnaires qu'ils déposent des **garanties** pour couvrir leurs engagements contractuels pour la **période antérieure au début des livraisons** et pour la **période postérieure** au début des livraisons.

Ces garanties pourront être fournies sous forme :

- d'une **lettre de crédit** irrévocable et inconditionnelle émise par une banque
- d'une **convention de cautionnement**

**Garanties
financières**

BESOINS ET EXIGENCES

Les **équipements de production d'électricité** composant l'IPE **doivent être conçus pour être exploités commercialement** pour une durée équivalente à la **durée du contrat**.

Le **soumissionnaire devra fournir une certification** conforme aux normes internationalement acceptées **pour attester la durée de vie utile des équipements de production**.

Les **projets de démonstration de nouveaux procédés ou d'équipements** de production ne sont **pas admissibles**.

**Maturité
technologique**

Modélisation de l'installation de production

- Le Transporteur doit effectuer des études de raccordement, dont l'analyse du comportement dynamique du réseau en modélisant le comportement électrique de chaque IPE.
- Le soumissionnaire doit fournir la modélisation du comportement électrique de l'IPE pour chaque technologie proposée :
 - a) Format du progiciel PSS/E version 34.8 de la firme Siemens PTI
 - b) Modèle validé par le manufacturier concerné et les ingénieurs mandatés par le soumissionnaire du comportement électrique de chaque technologie proposée
 - c) Le cas échéant, les modèles et paramètres des équipements de compensation
 - d) L'information demandée pour la modélisation est indiquée à l'article 3.10.7 du Formulaire de soumission (FDS)



La modélisation PSS/E est **obligatoire**.

Date limite pour transmettre la modélisation au représentant officiel : 11 février 2022

**Raccordement
au réseau
d'Hydro-Québec**

Objectifs de l'étude exploratoire

- Vise à éviter des coûts significatifs aux soumissionnaires dans la préparation de soumissions potentiellement non-compétitive en demandant au Transporteur de :
 - Fournir une estimation paramétrique des coûts de raccordement au réseau local relativement à un scénario de raccordement possible pour une IPE.
 - Fournir les délais relatifs à la mise en œuvre de ce scénario.
 - Déterminer s'il est préférable de raccorder l'IPE au réseau de distribution ou au réseau de transport.



L'étude exploratoire est **facultative** et les résultats ne doivent pas être interprétés comme une solution finale.

Date limite pour faire une demande : 11 février 2022.

Frais : 5000 \$ + tx / demande

**Raccordement
au réseau
d'Hydro-Québec
(suite)**

Poste de départ d'un parc éolien ou d'une centrale solaire

- **Tension de raccordement** : Moyenne tension (MT) ou Haute tension (HT) **déterminée par le Transporteur**
- Composé d'un **réseau collecteur** et d'un **poste électrique**, lui-même composé d'un **poste de sectionnement** ou d'un **poste de transformation**, selon la tension de raccordement
- Le **soumissionnaire doit fournir les schémas unifilaires** simplifiés suivants :
 - **Réseau collecteur** reliant les éoliennes / panneau PV au poste électrique (BT/MT)
 - **Poste électrique** pour :
 - MT : un poste de sectionnement
 - HT : un poste de transformation
- Évaluation des coûts du poste de départ
 - Le soumissionnaire doit remplir la grille « *Estimation du poste de départ – Sommaire* » fourni à l'Annexe 1 du FDS

Raccordement au réseau d'Hydro-Québec (suite)

Poste de départ d'une autre IPE

- Tension de raccordement : Moyenne tension (MT) ou Haute tension (HT) déterminée par le Transporteur
- Composé d'un **poste de sectionnement** ou d'un **poste de transformation**, selon la tension de raccordement
- Le **soumissionnaire doit fournir les schémas unifilaires** simplifiés suivants :
 - **Poste électrique** pour :
 - MT : un poste de sectionnement
 - HT : un poste de transformation
- Évaluation des coûts du poste de départ
 - Le soumissionnaire doit remplir la grille « *Estimation du poste de départ – Sommaire* » fourni à l'Annexe 1 du FDS



Dans les deux cas, le **soumissionnaire ne doit pas prendre en compte les coûts du poste de départ** dans l'établissement du **prix de l'électricité** qu'il offre au Distributeur, **sauf pour** la part de ces **coûts qui excède les maximums** applicables en vertu du tableau de l'article ***Évaluation des coûts du poste de départ***.

Raccordement au réseau d'Hydro-Québec (suite)

Tous les attributs environnementaux directs ou indirects associés à la production d'électricité de l'IPE demeurent la **propriété exclusive du Distributeur**.

Les attributs environnementaux comprennent tous les droits existants et futurs relativement à des permis, crédits, certificats, unités à l'égard :

- i. de réductions d'émissions ou d'émissions évitées de gaz à effet de serre ou de tout autre polluant;
- ii. des attributs ou caractéristiques des sources de production d'énergie renouvelable pour des fins de vente, d'échange, d'étiquetage, de certification, de publicité ou autres.

Le soumissionnaire retenu devra obtenir et maintenir en vigueur **la certification à un programme d'énergie renouvelable**, tel EcoLogo.

L'engagement à l'inscription d'un projet à un système de traçabilité permettra l'octroi d'un (1) point additionnel lors de l'évaluation.

Attributs environnementaux

A/O 2021-01

Processus de sélection (Chapitre 2)

- Schéma des étapes du processus
- Étape 1 – Exigences minimales
- Étape 2 – Classement des soumissions
 - Critères non-monétaires
 - Critères monétaires
- Étape 3 – Choix de la combinaison optimale

PROCESSUS DE SÉLECTION

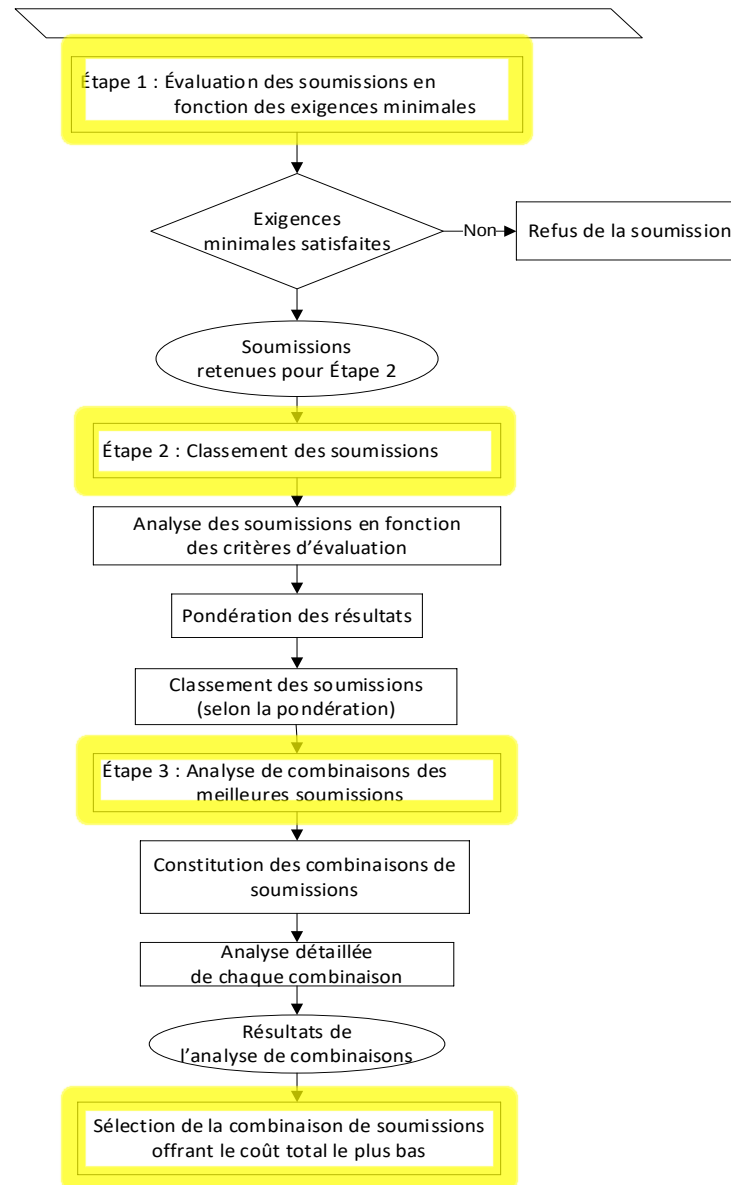


Schéma des étapes du processus

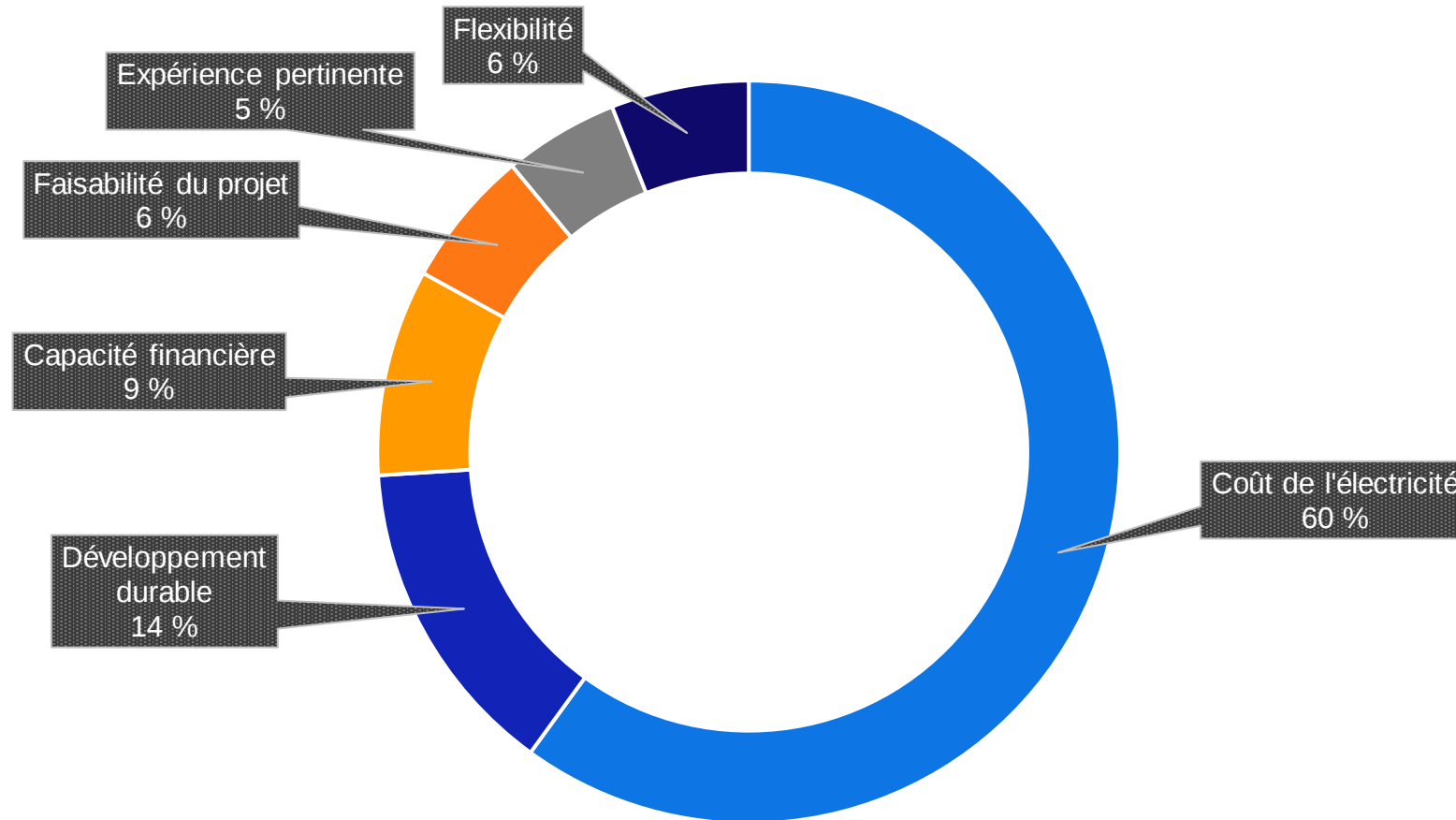
PROCESSUS DE SÉLECTION

Les soumissions qui rencontreront les exigences du Chapitre 1 seront **évaluées selon la méthode succès / échec** en fonction des exigences minimales suivantes :

1. Date garantie de début des livraisons
 - i. Tout projet avec une date garantie de début des livraisons postérieure au 1^{er} décembre 2026 ne sera pas retenu.
2. Choix et contrôle du site
3. Ressources de production admissibles
4. Expérience du soumissionnaire
5. Délais de raccordement et intégration des équipements de production
6. Approvisionnement à long terme

Étape 1: Exigences minimales

Critères d'évaluation



Étape 2 : Classement des soumissions

PROCESSUS DE SÉLECTION

TABEAU A.3.1 :
GRILLE DE SÉLECTION ET PONDÉRATION POUR LE BLOC DE 480 MW D'ÉNERGIE RENOUVELABLE

Critères de sélection		Pondération
Développement durable		14
<i>Émissions de GES associées à la proportion de combustible non renouvelable utilisé</i>		-5
	= 0 %	0
	[> 0 à 5 %]	-1
	[> 5 à 10 %]	-2
	[> 10 à 15 %]	-3
	[> 15 à 20 %]	-4
	[> 20 à 25 %]	-5
<i>Provenance de l'approvisionnement en combustibles renouvelables gazeux (CRG)</i>		-3
	Approvisionnement direct ou critère non applicable au projet	0
	Approvisionnement d'un réseau avec traçabilité et retrait des propriétés environnementales	-1
	Approvisionnement d'un réseau, sans traçabilité et retrait des propriétés environnementales	-3
<i>Valorisation des rejets thermiques</i>		-3
	< 5 % des rejets thermiques	-3
	[5 à 15 %] des rejets thermiques	-2
	[> 15 à 40 %] des rejets thermiques	-1
	> 40 % des rejets thermiques ou critère non applicable au projet	0
<i>Existence d'un système de gestion environnementale</i>		3
Certification ISO 14001		1
Admissibilité Ecologo ou Green-e®		1
Engagement à la traçabilité NAR		1
<i>Indicateur à caractère social</i>		11
Appui du milieu hôte		2
Plan d'insertion du projet		1
Retombées économiques		8
Capacité financière		9
Solidité financière		5
Plan de financement		4
Faisabilité du projet		6
Raccordement au réseau		1
Plan directeur de réalisation du projet		1
Plan d'obtention des autorisations gouvernementales		2
Plan d'approvisionnement en combustible ou énergie		2
Expérience pertinente		5
Flexibilité		6
Flexibilité du produit		6
Somme des critères non monétaires		40
Coût de l'électricité		60
TOTAL		100

Étape 2: Classement des soumissions (suite)

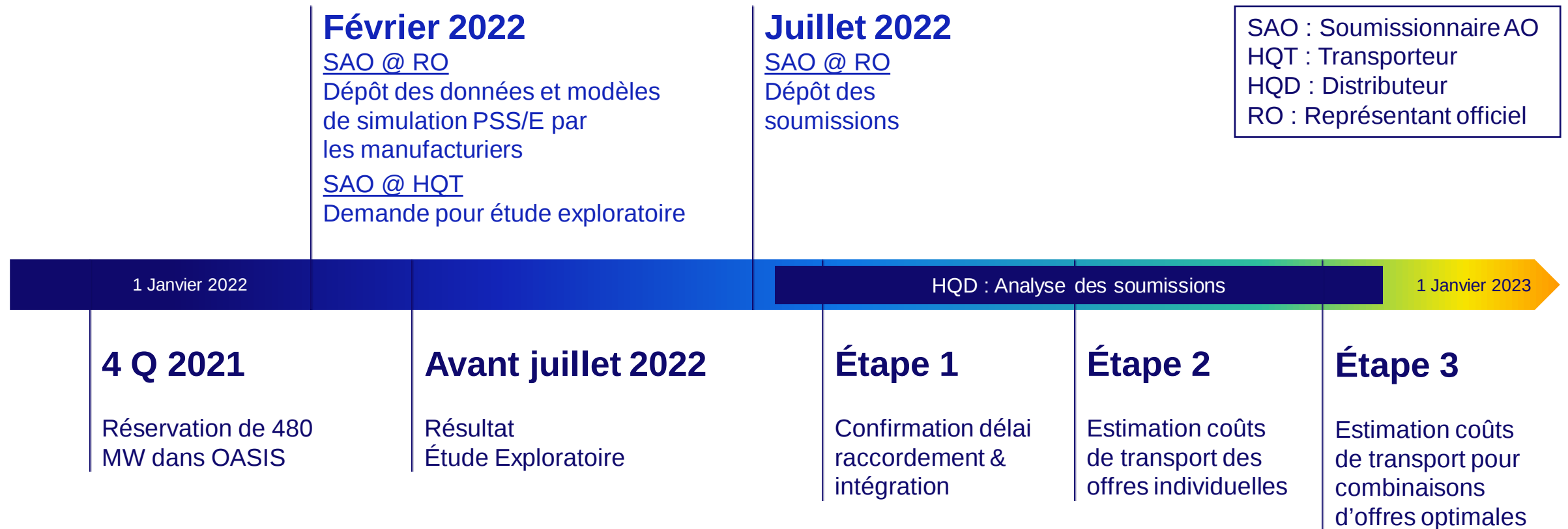
PROCESSUS DE SÉLECTION

- Le **coût de l'électricité est établi** par le total des :
 - **Prix offerts** par le soumissionnaire pour :
 - l'énergie (\$/MWh)
 - la **puissance garantie** (\$/kW-an), **si applicable**
 - la **formule d'indexation**
 - **Coûts de transport** estimés par le Transporteur
 - **Coûts du service d'équilibrage et de puissance complémentaire** du Distributeur
 - **Autres frais additionnels** faisant partie de la formule de prix proposé par le soumissionnaire.
- Les **flux monétaires annuels des coûts** composant le coût de l'électricité **sur toute la durée du contrat** sont **actualisés en dollars de 2022**, puis traduits en un coût d'électricité exprimé en \$/MWh.
- **60 points** à la **soumission** offrant le **coût total le plus bas**
 - Pour les autres soumissions, le pointage est un ratio en lien avec la soumission offrant le coût le plus bas

Étape 2: Coût de l'électricité

Étape 2 : Coût de l'électricité

Chronologie : Estimation du coût de transport



Éléments d'analyse par le Transporteur pour le coût de transport

1. Coûts de raccordement au réseau régional de transport (315 kV et moins ou de distribution) :
 - a. les coûts des modifications pour lignes et postes
 - b. les coûts de plafonnement, le cas échéant
2. Coûts du poste de départ, incluant le réseau collecteur, du projet jusqu'à hauteur du maximum applicable
3. Taux de pertes électriques

N.B. Le projet peut accroître ou réduire les pertes sur le réseau.
4. Coûts évités d'investissements futurs sur le réseau, s'il y a lieu
5. Coûts de renforcement du réseau principal (735 kV) découlant de l'addition des nouvelles IPE

N.B. Seulement à l'étape 3

Étape 2: Coût de l'électricité (suite)

PROCESSUS DE SÉLECTION

- Constitution et analyse de **combinaisons composées des soumissions retenues à l'étape 2** pour former le bloc de 480 MW recherché.
- Une même **soumission peut se retrouver au sein de différentes combinaisons**.
- Sélection par le Distributeur de la **combinaison gagnante sur la base du coût total le plus bas** incluant les coûts de transport de la combinaison de soumissions.

**Étape 3 :
Choix de la
combinaison optimale**

A/O 2021-01

Instructions aux soumissionnaires (Chapitre 3)

- Variantes
- Frais d'analyse de la soumission
- Signature de la soumission
- Contrat-type
- Communication
- Période de questions et réponses
- Échéancier
- Notre site web

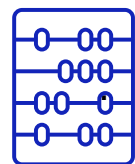
Qu'est-ce qui constitue une **variante**?

- Puissance installée du projet
- Durée contractuelle
- Prix
- Profil de livraisons
- Équipement de production
- Projet hybride avec stockage
- Localisation du point de livraison
- Manufacturier des équipements de production
- Date garantie de début des livraisons



Un **site** différent de celui proposé dans l'offre principale ne constitue pas une variante et doit faire l'objet d'une autre soumission.

Variantes



Type d'offre

Principale	Variante(s)
1	max. 4
≤ 20 MW 12 000 \$ + tx > 20 MW + 500 \$ / MW min/max : 12 500 \$ / 75 000 \$ + tx	2 premières variantes incluses pour toute taille de projet. 4 000 \$ / variante max : 8 000\$ + tx

**Frais d'analyse
de la soumission**



Chacune des variantes et offres principales doivent être distinctes et mutuellement exclusives.

Si le soumissionnaire est une **personne morale**, la **soumission doit être signée par une personne dûment autorisée** à le faire par son conseil d'administration. **La résolution du conseil d'administration du soumissionnaire doit être jointe à la soumission.**

Si le soumissionnaire est une **société, une coentreprise ou une coopérative**, la **soumission doit être signée par chacun des associés, membres ou par une personne dûment autorisée** par la société, la coentreprise ou la coopérative comme prévu à la section 1.1 du Formulaire de soumission. **La procuration en faveur de chacun des signataires doit être jointe à la soumission.**

**Signature de
la soumission**

INSTRUCTIONS AUX SOUMISSIONNAIRES

- **Contrat à intervenir** entre les parties **basé sur le contrat-type** (Annexe 6 du document d'appel d'offres)
- **Aucune modification au contrat-type permise** à l'exception des changements nécessaires afin de refléter les caractéristiques propres à chaque soumission.

Notamment :

- Les dates importantes
- Les quantités contractuelles
- La durée du contrat
- La description des principaux paramètres de l'IPE
- La structure légale du fournisseur

Contrat-type



Les contrats à intervenir feront l'objet d'une approbation de la Régie.

Tout type de communication, que ce soit une question, une demande relative à l'Appel d'offres ou quelconque échange d'information à l'intention du Distributeur, doit obligatoirement être transmise électroniquement au représentant officiel à partir du site Web suivant :

<https://www.hydroquebec.com/achats-electricite-quebec/appels-propositions/2021-01.html>

1

Soumettre une question ou consulter les questions et réponses

2

QUESTIONS ET RÉPONSES

POSEZ UNE QUESTION À PROPOS DE L'APPEL D'OFFRES



Par soucis de **transparence** envers tous les soumissionnaires, aucun représentant du Distributeur n'est autorisé à discuter de l'appel d'offres avec tout tiers sans la présence du représentant officiel.

Communication

INSTRUCTIONS AUX SOUMISSIONNAIRES

La période de questions et réponses se passera en deux temps, soit :

- Du **3 janvier au 27 janvier 2022**, toute personne intéressée par l'appel d'offres pourra poser ses questions au Distributeur;
- Du **28 janvier 2022 au 7 juillet 2022**, 16 heures, vous devrez **obligatoirement être inscrit** à l'appel d'offres pour poser vos questions au Distributeur.

Vous pouvez **poser une question** en lien avec l'appel d'offres **ou consulter les questions et réponses** sur la page suivante :

<https://conversation.hydroquebec.com/ao-2021-01>

Veuillez noter que **le Distributeur garantit l'anonymat de toute personne** physique ou morale **participant au processus** de questions et réponses.

**Période de questions
et réponses**



Espace d'échange d'Hydro-Québec
Propulsé par Bang the Table

Recherche



[Se connecter](#)

[S'inscrire](#)

[Accueil](#) » [A/O 2021-01: Appel d'offres pour l'acquisition de 480 MW d'énergie renouvelable - Questions et réponses](#)

Votre session est expirée. Veuillez vous connecter de nouveau pour poursuivre.

A/O 2021-01: Appel d'offres pour l'acquisition de 480 MW d'énergie renouvelable - Questions et réponses

Pour les informations complètes et la documentation, retournez sur la page [A/O 2021-01: Appel d'offres pour l'acquisition de 480 MW d'énergie renouvelable](#).

QUESTIONS ET RÉPONSES

POSEZ UNE QUESTION À PROPOS DE L'APPEL D'OFFRES

Question 1

14 janv 2022

Q. Est-il possible d'avoir le détail de l'appel d'offres ou le lien vers ce dernier?

R. Vous pouvez trouver les documents relatifs à l'appel d'offres à l'adresse suivante:
<https://www.hydroquebec.com/achats-electricite-quebec/appels-propositions/2021-01.html>, section «*Information documentaire*» située tout au bas de la page.

Question 2

24 janv 2022

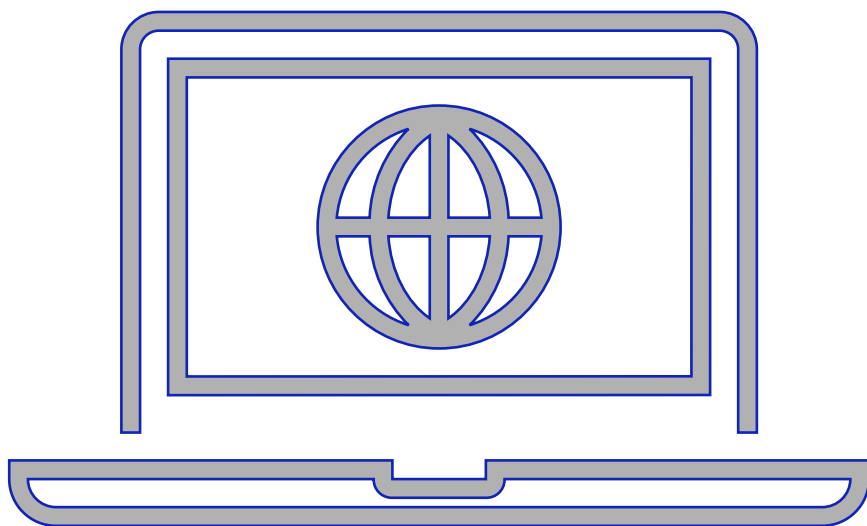
Q. Est-ce possible, de réaliser un projet, de la même nature, sous la même dénomination corporative, dans plusieurs zones du Québec? Par exemple: Projet solaire ABC, construit sur un terrain à Sherbrooke, sur un terrain à Granby et sur un terrain à Magog?

Période de questions
et réponses
(suite)

INSTRUCTIONS AUX SOUMISSIONNAIRES

• Conférence préparatoire	27 janvier 2022
• Date limite de dépôt du Formulaire de demande d'étude exploratoire • Date limite de dépôt de la modélisation du comportement électrique des technologies proposées	11 février 2022
• Date limite de dépôt du Formulaire d'inscription à l'Appel d'offres et réception du paiement des frais d'inscription (Avis d'intention de soumissionner) • Date limite de dépôt du Formulaire d'inscription à l'Appel d'offres pour les manufacturiers de composants majeures (aucuns frais à déboursier) • Date limite de dépôt de la démonstration prévue à l'article 1.3.3	16 mars 2022
• Date limite de dépôt des questions (10 jours ouvrables avant la date de dépôt des soumissions) avant 16h00, heure de Montréal	7 juillet 2022
• Dépôt des soumissions avant 16h00, heure de Montréal	21 juillet 2022
• Ouverture des soumissions	22 juillet 2022
• Annonce publique des soumissions retenues (à titre indicatif)	décembre 2022

Échéancier



Notre site web



A/O 2021-01

Période de questions

CONSIGNES

- Nous recommandons à ceux/celles participant via leur téléphone intelligent de fermer toutes les autres applications pour que l'application TEAMS fonctionne correctement;
- Vous devez écrire votre question par écrit dans le clavardage. Il n'y a pas la possibilité de la poser de vive voix;
- Lorsque vous posez votre question, identifiez-vous avec votre **PRÉNOM, NOM ET ORGANISATION (ex: « François Rodriguez, RCGT »)** dans la case prévue à cet effet. Cela facilitera le suivi et nous aidera à contextualiser votre question;
- Votre question sera lue par le modérateur;
- Les questions seront répondues par les membres d'Hydro-Québec Distribution;
- Nous tenterons de répondre au plus de questions possible, mais il pourrait y avoir des questions que nous n'aurons pas pu répondre. Nous sommes désolés d'avance si c'est le cas;
- Vous aurez l'occasion de poser vos questions supplémentaires en ligne via le site web d'Hydro-Québec. La date limite pour les poser sans être inscrit à l'Appel d'offres est le 27 janvier à 23h59;
- Dès le 28 janvier à 00h00, les questions seront réservées aux inscrits. Les inscrits pourront poser leurs questions à partir du 28 janvier et jusqu'au 7 juillet 2022;
- Les réponses aux questions adressées aujourd'hui seront publiées sur le site web d'Hydro-Québec;
- La période de questions se terminera au plus tard à 16h.

A/O 2021-01

Pause



A/O 2021-01

Période de questions

CONSIGNES

- Nous recommandons à ceux/celles participant via leur téléphone intelligent de fermer toutes les autres applications pour que l'application TEAMS fonctionne correctement;
- Vous devez écrire votre question par écrit dans le clavardage. Il n'y a pas la possibilité de la poser de vive voix;
- Lorsque vous posez votre question, identifiez-vous avec votre **PRÉNOM, NOM ET ORGANISATION (ex: « François Rodriguez, RCGT »)** dans la case prévue à cet effet. Cela facilitera le suivi et nous aidera à contextualiser votre question;
- Votre question sera lue par le modérateur;
- Les questions seront répondues par les membres d'Hydro-Québec Distribution;
- Nous tenterons de répondre au plus de questions possible, mais il pourrait y avoir des questions que nous n'aurons pas pu répondre. Nous sommes désolés d'avance si c'est le cas;
- Vous aurez l'occasion de poser vos questions supplémentaires en ligne via le site web d'Hydro-Québec. La date limite pour les poser sans être inscrit à l'Appel d'offres est le 27 janvier à 23h59;
- Dès le 28 janvier à 00h00, les questions seront réservées aux inscrits. Les inscrits pourront poser leurs questions à partir du 28 janvier et jusqu'au 7 juillet 2022;
- Les réponses aux questions adressées aujourd'hui seront publiées sur le site web d'Hydro-Québec;
- La période de questions se terminera au plus tard à 16h.

A/O 2021-01

Mot de la fin

Au Revoir!

